



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-7-11-1

Séance du vendredi 3 juillet 2020

COOPERATION AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI PARTENARIAT 2020-2021 CONVENTIONS : CADRE, OPERATIONNELLE ET DE FINANCEMENT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier le Chapitre V du Livre 1^{er} de sa première Partie, et notamment son article L 115-1 relatif à la Coopération Décentralisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-11-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la Décision Modificative n°1,
- VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa séance du 5 juin 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide la poursuite du partenariat en 2020 et 2021 entre le Département du Haut Rhin et le Conseil du Cercle de YANFOLILA au MALI, conduit avec Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) et l'association Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin (AFDI 68),
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les trois conventions biennales 2020-2021, à savoir : la convention cadre, la convention opérationnelle ainsi que la convention de financement en faveur de GESCOD, coordinateur de cette coopération, jointes à la présente délibération,
- Prend acte que des subventions de 29 000 € par an, soit une aide totale de 58 000 €, sont accordées à GESCOD, coordinateur de cette coopération, au titre des exercices 2020 et 2021, par une décision de la Présidente en date du 3 juillet 2020. Les versements de ces subventions seront effectués conformément aux modalités stipulées dans la convention de financement, jointe à la présente délibération (Programme F814 imputation 65-048-6574-2688 -114),
- Autorise le Département à percevoir, le cas échéant, les fonds attribués par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères estimés au maximum à 235 250 € pour les années 2020 et 2021 (Programme F814 - imputation 74-041-74718-2688 -114),
- Autorise les reversements de ces fonds à GESCOD pour la mise en œuvre du projet (Programme F814 - imputation 65-048-6574-2688-114).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité